

## Section 0. Avis d'Appel d'Offres



MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



**ANMH**  
Agence Nationale de la  
Maintenance Hospitalière

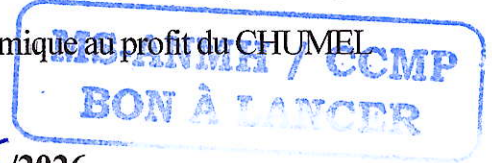
## Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AA0)

**Nom de l'Autorité Contractante :** Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH)

**Objet :** Acquisition, installation et mise en service d'un système urodynamique au profit du CHUMEL

**Référence SIGMAP :** F\_DIB\_118437

**Avis n° :** 007 /2026/MS/ANMH/PRMP/APM du 21 / 05 /2026



**Identification de la procédure :** Appel d'Offres Ouvert (AOO)

1. Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics 2026 de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 17 mars 2026.
2. L'Agence nationale de la Maintenance hospitalière a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2026 des fonds du budget national, afin de financer le renforcement des plateaux techniques des centres hospitaliers, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition, d'installation et de mise en service d'un système urodynamique au profit du CHUMEL.
3. L'Agence nationale de la Maintenance hospitalière sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour livrer, installer et mettre en service un système urodynamique au profit du CHUMEL et assurer la formation du personnel utilisateur et des techniciens de maintenance. Les prestations objets du présent Appel d'Offres sont en lot unique. Les variantes ne seront pas prises en considération dans le cadre du présent Appel d'Offres.
4. La participation à cet Appel d'Offres Ouvert tel que défini dans la Loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ; Téléphone : +229 01 48 65 23 86 ; mail : [prmp.anmh@gouv.bj](mailto:prmp.anmh@gouv.bj) et prendre connaissance des documents du Dossier d'Appel d'Offres au Secrétariat Permanent de la PRMP de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière (ANMH), domiciliée à Cadjèhoun, immeuble de type R+3, Parcelle B de lot 1185, à côté du nouveau marché moderne, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heures locales (GMT + 1).

## Section I. Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

6. Le délai de livraison est de **deux (02) mois** à compter de la date mentionnée dans l'Ordre de Service de démarrage.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

**a. Pour les anciennes entreprises**

➤ **Capacité technique :**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la fourniture d'équipements ou matériels médicaux clairement définie par le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts ;
- Disposer d'une autorisation valide du Ministre de la Santé pour l'importation, la détention et la vente de matériels et équipements médicaux ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que fournisseur ou co-traitant **au cours des cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025) et de l'année 2026 en cours**, au moins deux (02) marchés de fourniture d'équipements ou matériels médicaux d'un montant d'au moins **soixante millions (60 000 000) Francs CFA Hors TVA** chacun, justifiés dans les formes prescrites à l'annexe A-3-1 ;
- Disposer d'un personnel clé requis pour l'exécution du marché dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification ;

**MS-ANMH / CCMP  
BON À LANCER**

➤ **Capacité financière :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen de fournitures égal au moins à **cent dix millions (110 000 000) Francs CFA** au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025), justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites par l'annexe A-3-2, point 1 ;
- Disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **quatre-vingt-quatre millions sept cent quarante-cinq mille sept cent soixante-trois (84 745 763) Francs CFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

**b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence**

➤ **Capacité technique**

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises exerçant dans le domaine de la fourniture d'équipements ou matériels médicaux clairement définie par le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou les statuts ;
- Disposer d'une autorisation valide du Ministre de la Santé pour l'importation, la détention et la vente de matériels et équipements médicaux ;

## Section I. Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

- Disposer d'un personnel clé requis pour l'exécution du marché dont les qualifications et expériences sont conformes à celles indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification ;
- **Capacité financière :**
  - Les entreprises naissantes produiront le bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence fourniront les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
  - Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant la responsabilité civile professionnelle indiquant l'objet du marché et de montant Hors Taxes au moins égal à **cent dix millions (110 000 000) Francs CFA** ;
  - Disposer des avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédits à hauteur de **quatre-vingt-quatre millions sept cent quarante-cinq mille sept cent soixante-trois (84 745 763) Francs CFA**, justifiés par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin ;

**NB : Les exigences financières sont cumulatives pour les anciennes comme nouvelles entreprises**

Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

MS-ANMH / CCMP  
BON À LANCER

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres complet à compter du Vendredi 22 mai 2026 de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heures locales (GMT + 1). Le Dossier d'Appel d'Offres en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Secrétariat Permanent de la PRMP de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière au **premier étage de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière, sis dans l'immeuble blanc-marron de type R+3 au quartier Cadjèhoun juste à côté du nouveau marché de Cadjèhoun, Parcelle B du lot 1185 à Cotonou Bénin**. Le Dossier d'Appel d'Offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en **langue française** et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), premier étage de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière, sis dans l'immeuble blanc-marron de type R+3 au quartier Cadjèhoun juste à côté du nouveau marché de Cadjèhoun, Parcelle B du lot 1185 à Cotonou Bénin, au plus tard le 18 / 06 /2026 à 10 heures 00 minute, heure locale (GMT + 1).**

## Section I. Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

**Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de l'Agence nationale de la Maintenance hospitalière au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble blanc-marron de type R+3 au quartier Cadjèhoun, Parcelle B du lot 1185 à Cotonou, le Jeu**  
di 18 juin 2026 à 10 heures 30 minutes heures locales (GMT + 1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **huit cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-huit (847 458) Francs CFA** ;

En ce qui concerne les Micros, Petites et Moyennes Entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du Dossier d'Appel d'Offres, appuyée de l'attestation d'identification des MPME délivrée par l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME).

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.**



Fait à Cotonou, le **21 MAI 2026**

**Modeste Jean-Eudes NAGO**

La Personne Responsable des Marchés Publics